

Organe de l'Union des Cercles
Légitimistes de France

Château de Bonnezeaux
49380 Thouarcé
Téléphone : 02.41.54.16.89



C.C.P. La Source 747 47 M
Avril - mai - juin 2003

I.S.S.N. 0761-7828
Commission paritaire 66056
N° 95

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

Le peuple souverain...

Les tenants de la république et du vote électoral nous affirment, comme une vérité fondamentale, que le pouvoir vient du peuple, que celui-ci délègue son pouvoir à des représentants élus librement par lui. Ces représentants ont pour charge d'administrer le pays au nom du peuple souverain.

Comme l'explique Jean-Jacques Rousseau, nul n'a autorité pour commander les autres, mais puisque tous ne peuvent commander en même temps, les citoyens délèguent totalement leur autorité à d'autres concitoyens chargés d'assurer la direction du pays. Ce théorie permet à certains grévistes de dire, ces derniers jours, que la république étant une dictature (par délégation totale des pouvoirs des citoyens) seule la contestation dans la rue permet au peuple de s'exprimer. Curieuse conception de la démocratie !

Mais ce qui est encore plus curieux, c'est que ces mêmes citoyens qui affirment élire leurs représentants pour édicter des lois, ne respectent pas, la plupart du temps, ces mêmes lois qui sont sensées résulter de l'expression populaire par le vote électoral.

Par exemple, mon voisin, qui est fier d'être républicain et de pouvoir choisir son député et le président de la république, entend, lorsque cela l'arrange, ne pas respecter des lois qui pourtant résultent de son choix politique. Ainsi, il vient de faire des travaux extérieurs sur la façade de sa maison, en s'abstenant volontairement des déclarations et autorisations administratives préalables, au risque d'encourir des sanctions pénales selon le code de l'urbanisme.

Ceci revient à constater que le peuple souverain se donne des lois qu'il entend ne pas vouloir respecter.

Quelle drôle de conception de la citoyenneté et du pouvoir légitime !

H. Saclier de la Bâtie

Vive Dieu ! Vive le Roy !

Fuite en avant à Washington

Sur 191 États-membres que compte l'Organisation des Nations-Unies, seul un tiers jouit d'un régime politique qui peut être qualifié d'« état de droit ». C'est dire que les USA, dans leur volonté de libérer l'Irak de la dictature et d'apporter à ce pays les bienfaits de la démocratie occidentale, ont encore du pain sur la planche, si d'aventure, ils décidaient de faire profiter le monde entier des vertus de ce que le président Georges W. Bush nomme « *la liberté* ».

Ces réflexions me viennent à l'esprit alors qu'après cinq semaines de guerre, les forces militaires de la coalition campent dans un pays en proie à l'anarchie, où cinquante partis devraient se disputer la succession de Saddam Hussein. Que la classe politique américaine, et avec elle l'immense majorité du peuple américain, se soit senti blessée dans son orgueil national par la facilité avec laquelle les attentats du 11 septembre 2001 ont été exécutés est une chose ; que cette classe politique en ait déduit que le système politique d'outre-Atlantique était exportable en est une autre. Qu'ils le veuillent ou non, les dirigeants de Washington sont entrés ainsi dans une perpétuelle fuite en avant, dans une révolution des relations internationales, à laquelle nous ne pouvons, pour ce qui nous concerne, que nous opposer.

En dehors de toute connotation religieuse, le légitimisme est un monarchisme qui s'inscrit dans l'état de droit. Ceci est vrai tant au plan intérieur qu'au plan international. Les légistes de l'ancienne France ont toujours souligné l'indisponibilité de la Couronne. En quelque sorte l'on peut dire que, pour les légitimistes - le terme

« royaliste » conviendrait d'ailleurs mieux - l'État n'est pas un bien privé du prince mais que ce prince n'en a, pour ainsi dire, que l'usufruit. Il a fallu la Révolution française, qu'avait précédée la Révolution américaine, puis après cette révolution sur les bords de la Seine, l'anarchie diplomatique qui lui succéda, pour que la notion même de « *légitimité* » disparaisse ou tout au moins soit édulcorée. Au roi serviteur de l'État fut substitué « *l'État, serviteur de la nation* ». La nation étant toujours à définir et englobant, selon les plus féroces des républicains, l'humanité toute entière, il ne faut pas s'étonner que de la défense du domaine légitime du prince les républiques démocratiques soient passées à la libération du genre humain.

Entre la diplomatie des États-Unis d'Amérique par les temps actuels et la mondialisation chère à M. Chirac, il n'y a en fait que des différences de forme, des nuances, qui recouvrent le rôle de l'ONU ou celui des États, mais nullement la volonté partagée des deux côtés, d'exporter la démocratie. Pour exporter la démocratie, M. Bush a recouru à la guerre préventive, ce qui fait pousser des hauts cris à M. Chirac, mais ces deux hommes politiques conviennent qu'il n'y a point de salut hors de la « *mondialisation* ».

A la défense du pré carré et au plus grand équilibre possible entre les États qui fondaient l'Europe monarchique, il est ainsi substitué : la fuite en avant généralisée vers la libéralisation des peuples et des États. Ceci est à cent coudées de la légitimité des

princes et des États. Autant dire que les royalistes ne peuvent considérer les joutes autour du problème irakien qu'avec la plus grande circonspection. Hors du prince serviteur de l'État, point de salut.

Pour parfaire cette nouvelle croisade des démocraties, la Maison Blanche ne se prive pas d'ailleurs de s'appuyer sur des hommes politiques dont l'esprit démocratique est de fraîche date. En témoigne la faveur dont semble jouir à Washington l'équipe au pouvoir à Varsovie, composée d'anciens cadres du parti communiste polonais. Pour les dirigeants américains, il semble que l'important soit d'exporter ce qui fit la réputation du Président Wilson : une société universelle des nations, ou, tout au moins, une société européenne dont doit être absente toute remise en question de l'alliance américaine. C'est ainsi que la Pologne se voit attribuer une zone d'occupation en Irak, ce qui aurait appelé de la presse française d'amples commentaires. Qu'ils soient Démocrates ou Républicains, les dirigeants américains militent pour la dissolution de tout corps constitué qui s'opposerait à leur volonté d'imposer le modèle américain au reste du monde. Devant cette fuite en avant, il semble que les nations sont entrées dans un nouveau cycle révolutionnaire auquel il convient que les royalistes, dans la mesure de leurs moyens, s'opposent, tant il est vrai que l'on ne peut à la fois servir l'État et la Révolution.

Fait le 08 mai 2003
Pierre Campguilhem



Les Rapports de l'Église et de l'État (de 1789 à 1905)

Pour ouvrir cette étude, commençons par nous abriter derrière Mgr Freppel, fondateur de l'Université Catholique (la « Catho ») qui, à notre sens, résume assez bien la Révolution française :

« Une nation rompant brusquement avec tout son passé, faisant, à un moment donné, table rase de son gouvernement, de ses lois, de ses institutions pour rebâtir à neuf l'édifice social, depuis la base jusqu'au sommet, sans tenir compte d'aucun droit ni d'aucune tradition, une nation réputée la première de toutes, et venant déclarer à la face du monde entier qu'elle a fait fausse route depuis douze siècles, qu'elle s'est trompée constamment sur son génie, sur sa mission, sur ses devoirs, qu'il n'y a rien de juste ni de légitime dans ce qui a fait sa grandeur et sa gloire, que tout est à recommencer et qu'elle n'aura ni trêve ni repos tant qu'il restera debout un vestige de son histoire : non jamais spectacle aussi étrange ne s'était offert au regard des hommes. »

L'intérêt d'étudier les rapports de l'Église et de l'État à partir de 1789 se justifie alors car, à un changement complet de régime, s'ajoute naturellement un changement radical dans ses relations avec l'Église.

Plutôt que de faire un catalogue, qui semblerait rébarbatif sous bien des aspects, de tous les lois et décrets, élaborés et mis en place, en ce qui concerne notre sujet, nous avons tenté de chercher le nœud du problème et de

bâtir une démonstration à partir de cette problématique. La voici donc :

De 1789 à 1905, on observe la lente destruction de l'Église de France par un État qui a su l'utiliser à ses desseins en s'alliant avec elle afin de l'affaiblir et ainsi mieux la rejeter par la suite une fois qu'elle n'était plus en mesure de lui opposer une résistance valable. Pourquoi ?

Ce travail se divise en trois points, les deux premiers s'efforçant d'expliquer la problématique et la troisième s'appliquant à chercher les raisons qui ont poussé l'État français à vouloir détruire l'Église catholique.

1. La première partie s'intitulera : « *Une répétition générale* » ; elle s'étendra de 1789 à 1801 et consistera en l'élaboration des principes concernant les relations Église/État.
2. La deuxième partie s'étendra de 1801 à 1905 et s'attachera à rapporter l'application progressive des principes élaborés sous la Révolution.
3. La troisième partie s'efforcera de donner les raisons d'une telle politique.

Ière partie : « *Une répétition générale* »

A- le régime des cultes officiels

Pendant cette période, l'État s'appropriera les biens de

l'Église, le clergé et la religion.

1- appropriation des biens de l'Église

Les révolutionnaires s'attaquèrent en tout premier lieu aux dîmes. Ces revenus, que possédaient les curés, les monastères, et par abus certains seigneurs laïcs, s'élevaient à 70 millions pour les dîmes ecclésiastiques et à 10 millions pour les dîmes inféodées. Leur répartition était, en 1789, assez inégales et un besoin de réforme se faisait nettement sentir.

Déclarées rachetables le 4 août 1789, elles furent abolies, purement et simplement, les 10 et 11 août suivants. L'Église, par l'intermédiaire de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, y consentit :

« Au nom de mes confrères et de tous les membres du clergé, qui appartiennent à cette auguste assemblée, nous remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse. »

Cet abandon provoqua une première diminution de la puissance matérielle de l'Église de France et une première prise en charge de celle-ci par l'État.

Les bénéfices ecclésiastiques, de leur côté, allaient chercher leur origine au début de la période féodale et consistaient en un partage des biens des diocèses entre les évêques et les prêtres, en un partage des biens des monastères entre les abbés et les moines.

Et ce fut un évêque, celui

(Suite de la page 3)

d'Autun cette fois, le bien connu Talleyrand, qui proposa de les mettre à la disposition de la nation et qui provoqua l'édit du 2 novembre 1789 :

« *Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la Nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces.* »

Peu après, la Nation en devint, véritablement, propriétaire. L'assemblée s'engagea, formellement, à pourvoir aux frais du culte et à donner aux prêtres un traitement. L'Église perdit ses dernières ressources.

2- l'appropriation du clergé

Les diocèses, de 134 qu'ils étaient alors, passèrent à 83, s'alignant sur une nouvelle création révolutionnaire : les départements. Tous les Français eurent ainsi le « pouvoir » d'élire les évêques et les curés à la façon des députés et des fonctionnaires. Une condition s'imposa : assister à la Messe précédant l'élection. Les prêtres ne devaient plus avoir de rapport avec le Pape et devaient, seulement, l'avertir de leur nomination.

Le 27 novembre 1790, un serment de fidélité vit le jour, plus connu sous le nom de constitution civile du clergé. Variant beaucoup au cours de la Révolution, il divisa, dès le début, le clergé en prêtres assermentés ou constitutionnels et prêtres insermentés ou réfractaires. Le Pape le condamna en 1791.

« *Voilà la guerre civile pré-*

parée, guerre religieuse, guerre inexpiable » (Aulard).

Pour remplacer les réfractaires, des élections eurent lieu, suivant le mode établi. L'évêque Gobel sacra 48 évêques, Talleyrand 2. Pour les réfractaires, une vie d'exil, de bêtes traquées commença avec déportations et persécutions.

Les ordres religieux ne furent pas épargnés. Après leur avoir accordé pleine liberté pour quitter leur couvent, se marier, etc., l'État expulsa tous les religieux en 1792.

3- l'appropriation de la Religion

En guerre contre la religion catholique, la Révolution en instaura de nouvelles religions.

Ce fut d'abord le culte de la Raison, en novembre 1793, avec la célébration d'une fête pompeuse à Notre Dame puis à la Convention. Une actrice de l'Opéra représentait la Raison.

L'année suivante, en mai 1794, il s'agissait du culte de l'Être Suprême, inventé par Robespierre qui établissait ainsi la religion des Français :

« *Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme.* »

Il y ajoutait une morale :

« *Le peuple français met au rang de ses devoirs de détester la mauvaise foi et la tyrannie, de punir les tyrans et les traîtres, de secourir les malheureux, de respecter les faibles, de défendre les opprimés, de faire aux autres tout le bien qu'on peut et de n'être*

injuste envers personne ».

A nouveau divisé, persécuté s'il n'observait pas ces nouvelles religions, le peuple français subit, une fois de plus, les foudres révolutionnaires.

B- le régime de la séparation (1795-1801)

1- la liberté des cultes (21 février 1795)

Cette déclaration, dans les faits, n'autorisait que la liberté de conscience :

« *L'exercice d'aucun culte ne peut être troublé. La République n'en salarie aucun. Elle ne fournit aucun local pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres. Les cérémonies de tous cultes sont interdites hors de l'enceinte choisie pour leur exercice. La loi ne reconnaît aucun ministre du culte. Nul ne peut paraître en public avec les habits, ornements ou costumes affectés à des cérémonies religieuses. Aucun signe particulier à un culte ne peut être placé dans un lieu public. Aucune inscription ne peut désigner le lieu qui y est affecté. Aucune proclamation ni convocation publique ne peut être faite pour y inviter les citoyens. Les communes ou sections de communes ne pourront acquérir ni louer de local pour l'exercice du culte.* »

L'apostolat devint donc impossible, l'exercice de la religion difficile et il n'y eut plus de religion d'État. Pourtant, la religion catholique en France persistait, renaissait, et mettait à mal l'Église constitutionnelle qui n'avait plus lieu d'être.

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

2- nouveau serment de soumission à la République

Il fut exigé en mai 1795. Beaucoup le prêtèrent car il n'apparaissait pas comme schismatique et permettait de pratiquer la religion. Malgré tout, ce serment entraîna de nouvelles divisions au sein du clergé. Il provoqua également le bannissement à perpétuité des déportés rentrés en France et l'incarcération de ceux qui n'avaient pas prêté serment.

Le serment de « haine à la Royauté et de fidélité à la République » est exigé en septembre 1797 et provoqua de nouvelles persécutions comme l'obligation d'observer le calendrier républicain, etc.

Toutes ces persécutions ainsi que l'attitude de l'Église constitutionnelle révélait une chose importante : la religion n'était pas morte en France et la déchristianisation ne devait se faire qu'au XIX^{ème} siècle qui, à l'apparence riche en religion, ne fut en fait que l'assimilation progressive de tous les décrets élaborés de 1789 à 1801. « L'Histoire, comme une idiote, mécaniquement se répète » affirme Paul Morand. C'est exactement ce qui se passa au XIX^{ème} siècle. Les Français assimilèrent progressivement tous les principes qu'ils refusèrent en masse sous la Révolution.



2ème partie : L'assimilation des principes

A- le concordat de 1801

1- la signature

A la fin de la Révolution, l'Église de France était en crise et avait besoin de rétablir l'ordre. La division régnait au sein du clergé, la validité de nombreux mariages était contestée, beaucoup de biens ecclésiastiques avaient été vendus. En remédiant à ce mal, Napoléon ne voulait en aucun cas assurer la renaissance de l'Église de France. Il cherchait à asseoir son pouvoir et l'avouait au clergé de Milan :

« Nulle société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable. Une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole... La France, instruite par ses malheurs, a enfin ouvert les yeux : elle a reconnu que la religion catholique était comme une ancre qui pourrait seule la fixer dans ses agitations. »

Il déclarait également à son frère :

« Ce que je viens de faire en faveur de la religion était absolument nécessaire. C'est le fondement de la République. Sans cela notre gouvernement n'aurait pas duré trois ans. »

Napoléon souhaitait le remaniement complet des diocèses français avec réduction de leur nombre et change-

ments dans leurs limites, le droit de nommer les nouveaux évêques, le maintien de leur dignité pour un certain nombre d'évêques constitutionnels, auxquels le pape aurait donné l'investiture canonique, la reconnaissance de l'aliénation des biens de l'Église, enfin un droit de police illimité à l'égard du culte, qui aurait mis en fait l'Église de France sous la main des consuls.

Le pape, quant à lui, souhaitait que la religion catholique redevînt la religion de la France.

Le Concordat fut signé en 1801 sans satisfaire pleinement le pape car, même s'il garantissait l'exercice du culte, la religion catholique devenait : « la religion de la grande majorité des Français ». Ainsi, la liberté des cultes, doucement, s'implantait.

Napoléon obtint, par ailleurs, le remaniement des diocèses. Les évêques constitutionnels démissionnèrent entre les mains de Napoléon - acte significatif de la continuité de la Révolution en sa personne - tandis que les évêques légitimes abdiquèrent entre les mains du pape. Ce dernier acceptait la spoliation des biens de l'Église de France et accordait à Napoléon un droit de police : « au cas où la tranquillité publique serait intéressée. »

L'Église cédait ainsi sur presque tous les points.

2- Son contenu

Dans ce concordat, le pape acceptait la Révolution :

« Le gouvernement de la ré-

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

publique reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine, est celle de la grande majorité du peuple français et particulièrement celle des consuls. »

A cette liberté des cultes presque proclamée s'ajoutait l'acceptation, par l'Église, de la République des droits de l'Homme. La formule de prière suivante était dorénavant récitée à la fin de l'Office Divin dans toutes les églises catholiques de France :

« Domine, salvam fac Rempublicam ; Domine salvos fac consules. »

On ne peut s'empêcher de songer aux deux derniers serments exigés du clergé par les Révolutionnaires et dont le refus entraîna déportation et persécution. La réalité de ce serment était acceptée ici par le pape lui-même.

L'État restait toujours propriétaire des biens ecclésiastiques. Les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres, non aliénées, étaient mises à la disposition des évêques. Eux-mêmes devaient tous démissionner. Ils étaient dorénavant présentés par le gouvernement en place et institués par le pape. Cet usage existait sous l'Ancien Régime, mais ici, on avait affaire à un État athée. Les diocèses étaient remaniés et les curés nommés par les évêques avec l'agrément du gouvernement. Le clergé devait prêter un serment et le gouvernement s'engageait, comme l'avait déjà fait l'assemblée constituante, à assurer « un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans

la circonscription nouvelle. »

Le tribun Siméon remarquait à ce sujet :

« L'État ne rendait ainsi que le quinzième de la valeur que lui avait procurée la sécularisation des biens du clergé. »

L'État conservait un droit de regard dans les affaires de l'Église de France pour le cas où la tranquillité publique aurait été troublée.

3- les Articles organiques

Au nombre de 77, ils ne furent jamais soumis au pape, qui ne les a jamais approuvés. Ils furent l'œuvre exclusive du gouvernement français.

Ils durcissaient le Concordat en interdisant, par exemple, les chapitres et séminaires de s'établir sans l'autorisation du gouvernement. De même, pour se réunir en Conciles ou sortir de leur diocèse, même quand il s'agissait de se rendre à Rome, les évêques devaient recourir aux bons vouloirs des autorités.

Pie VII réagit et fit parvenir, en 1804, à Bonaparte, une réclamation qui lui valut cette réponse de Talleyrand :

« Le Concordat est le résultat de la volonté de deux puissances contractantes. Les lois organiques, au contraire, ne sont que le mode d'exécution adoptée par une de ces deux puissances. On ne peut donc, sans injustice, confondre indistinctement l'un et l'autre dans les mêmes expressions. »

Le Cardinal Consalvi, légat du pape, répondit seulement qu'il exprimait l'espoir :

« d'obtenir de Sa Majesté Impériale le changement et l'amélioration des dites lois organiques. »

Et voilà...

B- l'Église et le Premier Empire (1804-1814/5) ou « Les deux rêves de Napoléon »

En prenant sous sa coupe l'Église, Napoléon entendait réaliser deux rêves.

1- Soumettre l'Église de France à L'Empire

L'Église devait servir à la consolidation du pouvoir de l'Empereur. Napoléon aimait à dire : « Mes évêques, mon clergé », comme il disait : « Mes gendarmes. »

Ce vaste plan de mise en tutelle trouva sa première application dans la dissolution des congrégations non autorisées, et notamment celle des « Pères de la Foi ». Seules cinq congrégations de femmes purent rester en place. Toute autorisation devait, dorénavant, être donnée « par décret impérial, sur le vu des statuts et règlements. »

Napoléon se montra aussi très sévère quant à l'ordination des prêtres et refusa une partie des clercs présentés par les évêques. En 7 ans, l'évêque d'Angers ne put ordonner que dix-huit prêtres, celui de Grenoble huit.

Pour surveiller leur éducation, Napoléon tenta de créer des séminaires métropolitains qui, néanmoins, se soldèrent par un échec. L'empereur les remplaça alors par des facultés de théologie faisant partie intégrante de l'Université avec des professeurs nommés par lui et qui devaient refuser aux grades tout candidat qui professerait des

principes ultramontains.

Toujours dans le but de soumettre l'Église de France, des évêques furent mis en interdit pour mauvais esprit. Napoléon supprima leurs revenus et alla même jusqu'à les emprisonner. Certains restèrent en prison dix ans.

Enfin, l'Empereur s'appliqua à établir un nouveau catéchisme. Un chapitre entier était consacré au nouveau culte impérial :

« - *Que devons-nous à notre Empereur ?*

- *Nous devons à Napoléon, l'amour, le respect, l'obéissance, le service militaire. Honorer et servir notre Empereur, c'est honorer et servir Dieu lui-même. »*

2- Soumettre le pape lui-même

Le deuxième rêve de Napoléon s'avérait nettement plus ambitieux. L'Empereur souhaitait transformer le pape en une sorte de chapelain de l'Empire Napoléonien et l'avoua quelques années plus tard à Ste-Hélène :

« *L'établissement de la Cour romaine à Paris aurait eu, dit-il, des résultats importants. Paris fut devenu la capitale du monde chrétien ; j'aurais dirigé le monde religieux aussi bien que le monde politique. »*

Tout commença, le 2 décembre 1804, avec le sacre de l'Empereur qui arracha la couronne des mains du pape et se sacra lui-même. Il retint ensuite le pape, pendant cinq mois, et mit alors une certaine affectation à le traiter comme son grand aumônier.

Vint ensuite le problème des États Pontificaux en 1806. En raison du blocus économique

établi par lui, dans toute l'Europe, contre l'Angleterre, Napoléon ordonna au pape de fermer ses ports à la marchandise anglaise. Devant son refus, il s'exclama :

« *La donation faite par Charlemagne, notre illustre prédécesseur des pays formant l'État Pontifical, a été faite au profit de la Chrétienté et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion. »*

Fait prisonnier dans sa propre ville qui fut alors déclarée « libre et impériale », le pape gardait néanmoins son palais, ses propriétés personnelles et une rente de deux millions que l'Empereur lui servirait s'il se conduisait bien. Un tel affront ne pouvait rester impuni ; l'excommunication suivit. L'Empereur, hors de lui, fit emmener le pape à Savonne.

A l'abbé Emery, alors supérieur de Saint-Sulpice et qui lui reprochait son attitude, Napoléon rétorqua :

« *Je ne conteste pas la puissance spirituelle du pape puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, comme successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. »*

Napoléon, bien décidé à mener son rêve jusqu'au bout, poursuivait une lutte acharnée qui provoquait de nouveaux conflits dont un des plus célèbres reste celui de l'investi-

ture des évêques. Devant le refus du pape d'investir ceux qu'il lui présentait, l'Empereur donna l'ordre à ces « nouveaux nommés » de prendre immédiatement possession de leur poste, mesure que le pape s'empressa d'interdire. Il s'ensuivit divers emprisonnements. En 1811, 27 évêchés étaient vacants. Napoléon ouvrit un concile, soudoya des évêques, en emprisonna certains, en vain. En désespoir de cause, en 1812, il fit transporter le pape à Fontainebleau mais dut le renvoyer dans ses États, deux ans plus tard, à la suite de problèmes politiques.

L'Empire éphémère de Napoléon n'allait pas tarder à s'effondrer. En 1815, Louis XVIII pouvait enfin prendre possession de son royaume et rétablir une monarchie favorable à l'Église et fidèle à son enseignement.

C- L'Église et les gouvernements de 1815 à 1870

1- La Restauration et la tentative d'un nouveau concordat (1815-1830)

En 1817, un nouveau concordat fut décidé qui aurait réglé les rapports de l'Église et de l'État sur le modèle de l'Ancien Régime. Les diocèses français devaient passer, entre autres, de 50 à 90. Les chambres refusèrent de voter ce changement.

Provisoirement donc, le Concordat se maintint avec deux améliorations notables. Les diocèses passèrent de 50 à 80 et la religion catholique redevint religion d'État.

Mgr de Frayssinous fut nommé grand maître de l'Université et ministre des affaires ecclésiastiques. L'Université,

instrument de règne pour Napoléon, le devint aussi pour la Monarchie et aussi pour l'Église, les deux puissances étant étroitement liées. La France retrouvait l'union du Trône et de l'Autel.

2- La Monarchie de Juillet et le retour à l'anticléricalisme (1830-1848)

En 1830, le frère de Louis XVIII, monté sur le trône de France en 1824 sous le nom de Charles X, se voit contraint de prendre le chemin de l'exil et de laisser la place au fils de Philippe-Égalité, celui-là même qui avait voté la mort du roi, à savoir Louis-Philippe I^{er}, roi des Français. Le nouveau régime annonçait le retour aux principes de 1789 avec, comme premier symbole, l'adoption du drapeau tricolore rejeté sous la Restauration. Différentes mesures révélaient de façon évidente cette nouvelle orientation. La religion catholique n'était plus religion d'État, les curés étaient placés sous l'autorité des maires et des préfets, les missions étaient interdites et les prédicateurs poursuivis. Le saccage de l'archevêché, qui suivit le départ de Charles X, n'entraîna aucune poursuite ni sanction.

Notons, dans ce régime intermédiaire, l'apparition d'une nouvelle idée, celle de la séparation de l'Église et de l'État prônée par Lamennais et son journal *L'Avenir*, condamnée par Pie IX dans son encyclique *Mirari Vos*, en 1832.

3- L'Église trompée (II^{ème} République et début du II^{ème} Empire, 1848-1864)

En 1848, Louis-Philippe, vaincu par une nouvelle révolution, s'enfuit. Une République

vit alors le jour et l'Église, pour quelques temps, cessa d'être attaquée, persécutée. Certaines libertés lui furent accordées comme celle de réunir des Conciles provinciaux. Le gouvernement envoya même une armée à Rome pour y rétablir Pie IX chassé en novembre 1848 par une révolution. En 1850, la loi Falloux autorisait l'enseignement libre. Remarquons aussi quelques créations d'évêchés.

Toutes ces mesures rallièrent la plupart des évêques et la plus grande partie du clergé :

« *Quand l'Église rencontre César, elle doit aller à lui et lui tendre la main.* » (Mgr de Salinis).

La II^{ème} République puis le II^{ème} Empire, qui s'établit en 1850, furent des États que le clergé cautionna et renforça. Il mit tous ses espoirs dans ces régimes apparemment conciliants et encouragea les Catholiques dans cette voie. Encore à l'époque, les Français faisaient confiance à leurs prêtres.

Et pourtant, en 1858, les relations entre l'Église et l'État commencèrent à se durcir. L'attentat de Castelfidardo, deux ans plus tard, fit ouvrir les yeux à tous les défenseurs acharnés du régime. Depuis quelques années, l'Italie était déchirée par de violentes guerres civiles qui n'épargnaient par les États du Pape. En 1860, 45.000 Piémontais, soutenus par Napoléon III, écrasèrent 5.600 zouaves pontificaux.

Cette évolution progressive,

qui conduisit à cet acte tragique, s'explique aujourd'hui, en partie, grâce au Mémoire de M. Rouland, ministre des cultes sous Napoléon III, Mémoire retrouvé dans un tiroir des Tuileries après la débâcle de 1870. Ce Mémoire s'intitulait : *Mémoire sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Église*. Il préconisait de faire assimiler progressivement tous les principes révolus jusqu'alors :

« *Ce qu'on ne peut faire brusquement, on peut le faire doucement.* »

En voici quelques exemples :

- « *Il faut choisir résolument les évêques parmi les ecclésiastiques pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'Empereur et aux institutions de la France.* »

- « *Il faut augmenter le traitement du clergé inférieur. C'est ainsi qu'il faut l'attacher au gouvernement. Si l'épiscopat abandonnait l'Empereur, il faudrait se concilier le clergé inférieur, qui ne demande pas mieux que d'avoir un peu plus d'indépendance ecclésiastique et qui souffre parfois du despotisme épiscopal.* »

4- La guerre ouverte entre le pape et l'empereur (1864-1870)

Elle commença par la remise en place des Articles organiques supprimés depuis la Restauration. Elle provoqua la réaction immédiate de Pie IX, qui adressa à tous les évêques, en 1864, l'encyclique *Quanta cura advenie* où il condamnait un grand nombre d'erreurs et de doctrines perverses comme le Naturalisme¹, le Socialisme et le Communisme², le Régalisme³. A cette encyclique, Pie IX ajoutait

un Recueil renfermant les principales erreurs de notre temps signalées dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres, appelé couramment le Syllabus. La réaction ne se fit pas attendre :

« Il fut accueilli avec joie par les ennemis de l'Église qui le représentèrent comme une déclaration de guerre du pape à la société moderne, avec ennui par les gouvernements, qui essayèrent d'empêcher de le publier, avec un embarras visible pour les Catholiques libéraux. » (Seignobos).

Napoléon interdit, tout bonnement, la publication de l'Encyclique et du Syllabus.

d- L'Église et l'État de 1870 à 1905

En 1870, la France était envahie, vaincue et Napoléon contraint à l'exil. Avec la naissance de la III^{ème} République, la politique anti-cléricale allait se durcir considérablement. L'Église tenta une nouvelle fois d'arracher les masses à l'athéisme grandissant.

1- Le concile œcuménique (le XX^{ème})

Rappelons d'abord que Pie IX n'invita pas les Princes à s'y faire représenter comme cela s'était fait pour les Conciles précédents, notamment celui de Trente. Le pape ne pouvait ignorer les coutumes mais la plupart des chefs d'État n'étaient plus catholiques. Comment donc discuter, avec eux, du dogme catholique ? Le concile avait pour sujet l'infaillibilité pontificale (déjà enseignée par St Thomas d'Aquin et devenue, depuis, doctrine commune de l'Église). En juillet 1870, on vota le

dogme qui exposa, de façon claire et précise, les limites exactes de l'infaillibilité pontificale. Le pape devait se prononcer sur des questions de Foi et de mœurs et non sur des questions étrangères. Il devait parler ex-cathedra, c'est-à-dire en qualité de Docteur de l'Église Universelle.

Cette affirmation solennelle mettait fin à toutes les discussions chez les Catholiques, les uns voulant restreindre et les autres étendre l'infaillibilité pontificale.

2- Conséquences pour la France

Les Catholiques français, dans leur grande majorité, approuvèrent le dogme. Notons une tentative d'opposition insignifiante, celle d'un ex-carême, du nom de Hyacinthe Loison.

Le gouvernement chercha alors à arracher les masses à l'Église en leur inculquant des doctrines à lui afin de substituer la culture laïque à la culture chrétienne. L'influence de Jules Ferry, dès les années 1880, est immense. Toutes les lois sur l'enseignement laïc, sur le divorce, et autres, datent de cette époque. Ces différentes mesures aboutirent en 1905 à la Séparation de l'Église et de l'État.

3ème partie : Pourquoi ?

Pourquoi cette politique d'alliance, de près d'un siècle, manifestée par le Concordat de 1801, a-t-elle abouti à la Séparation de l'Église et de l'État en 1905. Rappelons d'abord quelques principes de base.

A - La finalité de l'État

1- Dans une cité idéale

D'après la loi naturelle, l'État doit œuvrer pour le bien commun par l'application de la justice.

La loi surnaturelle élève la fin de l'homme à un niveau surnaturel : la Béatitude éternelle. La Société doit donc permettre aux hommes de réaliser leur salut, d'où l'union de l'Église et de l'État. L'Église fixe le but de l'homme, lui montre le bien et le mal. L'État, de son côté, doit mettre en place des lois conformes aux directives de l'Église dans ce domaine.

Donnons deux exemples :

- La Monarchie avant 1789 réalisait l'harmonie dans l'union des deux pouvoirs malgré des abus inévitables des deux côtés à certains moments. Les principes ne furent jamais remis en question.

- Lors de la Restauration (1815-1830), Louis XVIII et Charles X remirent en honneur cette union. Ils placèrent Mgr de Frayssinous à la tête de l'Université. Le Catholicisme redevenit religion d'État et les lois tinrent compte de cet état de fait.

2 - l'État français élaboré selon les principes de 1789

Avec les principes de 1789, l'homme devint le centre de la Société, ce vers quoi elle devait tendre. Mgr Freppel résumait ainsi la situation :

« Si tout s'était borné en 1789 et en 1793 à renverser une dynastie, à substituer une forme de gouvernement à un autre, il n'y

aurait eu là qu'une des catastrophes dont l'Histoire nous offre maint exemple. Mais la Révolution française a un tout autre caractère. Elle a une doctrine, ou, si l'on aime mieux, un ensemble de doctrine, en matière religieuse, philosophique, politique, sociale. Voilà ce qui lui donne sa véritable portée ; et c'est à ces divers points de vue qu'il convient de se placer pour la juger en elle-même et dans son influence sur les destinées de la Nation française, comme aussi sur la marche générale de la civilisation. »

L'État ne tenait plus compte de la loi surnaturelle et même de la loi naturelle. Il ne reconnaissait pas Dieu comme la fin ultime de chaque homme. A partir de là, il n'y avait plus aucune possibilité d'union harmonieuse entre cet État basé sur de tels principes et l'Église. L'État nouveau élaborait ses lois en fonction du but qu'il s'était fixé à savoir l'homme et non en fonction de l'enseignement de l'Église qui élève la destinée de l'homme.

3- Une alliance de façade

Malgré cette impossible alliance dans les principes, l'Église et l'État restèrent « unis » pendant plus d'un siècle alors que l'État, excepté sous la Restauration (1815-1830), ne proposait plus, au peuple français, un but conforme aux lois de l'Église. Les querelles profondes et la déchristianisation croissante prouvaient bien que cette alliance n'était finalement qu'une façade. Rappelons quatre exemples :

- les démêlés du pape Pie VII avec Napoléon,

- l'anticléricalisme sous la Monarchie de Juillet (1830-1848),

- la remise en place des Articles Organiques sous Napoléon III,

- les différentes lois qui aboutirent à la Séparation de l'Église et de l'État (divorce, etc.).

Alors pourquoi s'allier ?

b- Le but de l'alliance

En s'alliant, par le biais du Concordat, les Révolutionnaires ambitionnaient deux objectifs : renforcer le pouvoir de l'État et affaiblir l'Église.

1-Renforcement du pouvoir de l'État

Royer-Collard avait dit au Conseil des Cinq-Cent :

« C'est une vérité consacrée par l'expérience que toutes les fois qu'il existe dans un État une religion qui est celle du plus grand nombre, il faut ou que le gouvernement contracte avec elle une alliance fondée sur l'intérêt d'un appui réciproque ou qu'il la détruise, ou qu'il court le risque d'être détruit par elle. »

Malgré les persécutions sans nom, la France, au sortir de la Révolution française, restait en grande majorité catholique. Se montrer conciliant, c'était s'assurer une alliée puissante et installer son pouvoir.

La II^{ème} République et le début du II^{ème} Empire firent les mêmes concessions.

Ajoutons un dernier exemple, plus récent, qui dépasse la période étudiée mais

qui éclaire assez bien cette argumentation. Après la Séparation de l'Église et de l'État de 1905, on assista à une reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint Siège dès 1921. Et se mit en place un aide-mémoire sur la nomination des évêques, daté de mai 1921, qui reconnaissait au gouvernement français « *le droit de regard* » des autorités civiles prévu par le canon 25 du code de 1917. Cependant, jusqu'à présent, tous les candidats recommandés par un personnage officiel, y compris le Président de la République, furent rejetés par le Saint-Siège. Cet accord de 1921, n'interdisait, cependant, ni l'accord préalable, ni l'initiative du gouvernement.

2- L'affaiblissement de l'Église

Il se manifesta dans le contrôle étroit de l'État. Jules Simon affirmait :

« Renoncer au Concordat, ce serait livrer la France à la domination absolue du Catholicisme. »

Et Mgr d'Aulst de constater :

« Le gouvernement tient au Concordat comme un moyen de nous asservir. »

En effet, par le Concordat, l'État tenait l'Église, d'abord financièrement ce qui mettait le clergé sous sa dépendance. Napoléon I^{er} comme Napoléon II n'hésitèrent pas à supprimer des traitements pour désobéissance. Ils s'appliquèrent aussi à corrompre le clergé local par l'argent. Cette dépendance s'épanouissait, ensuite, dans les nominations et spécialement celles des évêques. L'État pouvait ainsi installer des personnes favorables ou du moins dociles.

Enfin, grâce au Concordat, le gouvernement s'assurait un droit de police.

L'affaiblissement de l'Église se manifestait aussi par la déchristianisation croissante, avec notamment le progrès du Libéralisme chez les Catholiques comme Lamennais, d'ailleurs condamné par le pape. En 1892, à la demande du pape Léon XIII, les Catholiques se rallièrent à la République. Il fut alors possible de s'afficher comme catholique républicain, chose absolument inenvisageable jusqu'alors. Les idées de 1789 pénétraient dans l'Église de France. Jules Ferry avait dit :

« *Mon but est d'organiser l'Humanité sans Dieu.* »

Et Clemenceau affirmait :

« *Rien ne sera fait dans ce pays tant qu'on n'aura pas changé l'état d'esprit qu'y a introduit l'autorité catholique.* »

« *Depuis la Révolution, nous sommes en révolte contre l'autorité divine et humaine.* »

En 1905, la politique française aboutit à la Séparation de l'Église et de l'État. La République ne garantissait, ne salariait ni ne subventionnait le clergé, mais permettait la liberté de conscience. En 1906, le pape Pie X condamnait la loi par l'encyclique *Vehementer*. Aboutissement de toute la politique suivie par l'État depuis 1801, selon les principes de 1789, cette mesure démontre combien il fut vain, pour l'Église, d'avoir voulu s'allier avec un État dont les fins étaient absolument contraires aux siennes. L'alliance de l'État, ses concessions, n'étaient pas désintéressées ; en 1905, le but est atteint. Depuis, la déchristianisation a fait son chemin et les idées de 1789 ont pénétré les esprits.

Certains s'interrogeront, peut-être, sur le bien-fondé de cette étude qui rapporte une page bien noire de notre Histoire, alors que tant d'autres rappellent des temps héroïques

qui réjouissent les cœurs et raniment la fierté. Qu'ils écoutent alors cet historien médiéviste :

« *Les individus meurent, les générations se succèdent, mais solidaires les unes des autres pour former les nations ; les nations restent. C'est à ce titre que les Histoires locales aussi bien que l'Histoire générale, ont un vif intérêt pour ceux aux yeux desquels le présent n'est pas tout, et qui regardent quelque fois en arrière pour apprendre à marcher en avant.* »

Cercle de Paris

- 1) Les États doivent se constituer et gouverner sans tenir compte de la religion et la volonté du peuple constitue la loi suprême indépendante de tout droit divin et humain.
- 2) Tous les droits des parents sur leurs enfants découlent de la loi civile. L'institution et l'éducation de la jeunesse doivent être enlevées au clergé ennemi des Lumières, de la Civilisation et du progrès.
- 3) L'Église de Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile.

Bibliographie :

Chenon, *L'Église et l'État*

Chenon, *Les rapports de l'Église et de l'État du Ier siècle à nos jours (1904)*

Freppel (Mgr), *La Révolution française*

Loubier, *La Démocratie cléricale*

Pradalié, *Le Second Empire*

Articles publiés lors d'un colloque à l'EPHE en 1983 :

Imbert (Jean)

Neveu (Bruno)

Leniaud (Jean-Michel)

Tullard (Jean)

Souscription

La Miche de Pain

Les Éditions ELOR ont le joie de vous annoncer la réédition intégrale de la collection de *La Miche de Pain*. Le premier tome, *L'Histoire Sainte*, sera disponible en septembre 2003.

Devant l'importance de cette réédition et pour permettre aux familles d'acquérir cet ouvrage aux meilleures conditions, les Éditions ELOR seraient heureuses de pouvoir compter sur l'aide des lecteurs de *La Gazette Royale*.

Prix de souscription avant le 30 juillet 2003 : 30 Euros.

Éditions Elor, 10 rue du Chandelier, 56350 St Vincent/Oust,

tél. : 02.99.91.22.80

fax : 02.99.91.34.45

edit.elor@wanadoo.fr

www.elor.com

Comme un lys au fil de l'eau...

Le vieux Français, la horde sauvage et Jehanne.

Depuis que ma librairie est ouverte, je me rends compte à quel point la tenue d'un commerce est profitable pour qui s'intéresse au contact humain.

Ainsi ai-je eu avant-hier le plaisir de converser avec un vieil homme - soixante-quinze ans, pas-moins, et peut-être quatre-vingt - exquis, possesseur d'une bibliothèque de 5.000 volumes et collectionneur de tabatières. Cet homme, ce *vieux Français*, m'a littéralement fait l'effet d'une bouffée d'air frais, par le charme et la liberté de sa conversation. Ayant connu la guerre et l'occupation, ses idées sur le sujet sont plutôt objectives et, partant, n'ont pas grand-chose à voir avec ce qu'en dit notre chère éducation nationale.

Pourquoi en viens-je une nouvelle fois à parler de cette vénérable institution ? Il est vrai qu'une fois par semaine, environ, j'ai l'occasion de déjeuner en compagnie d'un professeur d'histoire-géographie qui, enseignant dans le public, me donne un aperçu assez consternant de l'état de décrépitude que nos écoles ont atteint, sans parler du corps professoral encore bien infesté de lèpre rouge. Je ne donnerai pas ici d'anecdotes, mais permettez-moi de vous dire que l'on n'"est pas sorti de l'auberge".

Toutefois, pour être tout à fait exact, je dois préciser que la librairie est située en face d'un collège-lycée « *privé* » sous contrat, c'est-

à-dire privé de qualité. La réputation de cet établissement, d'après ce que j'ai entendu dire, baisse d'année en année... Sans blague ?

Moi qui suis en face, je puis dire que j'assiste plusieurs fois par jour, au rythme des sorties, au déferlement de la horde sauvage dans la rue.

Et chaque jour, voyant galoper ces troupeaux épars, brayants gesticulants, faisant exprès de marcher au milieu de la rue afin de gêner le passage des voitures, je ne puis m'empêcher de me demander comment, sortant d'un lieu qui, entre tous, doit leur inculquer savoir et sens civique, des enfants et des jeunes peuvent avoir un tel comportement de primates. C'est à donner la très nette impression que les Loges, pour produire encore d'honnêtes citoyens exerçant leur devoir - pardon, droit - de vote, ont décidé qu'il fallait accélérer le processus et rendre les écoliers encore plus bêtes.

A la fin, notre contre-révolution va devenir indispensable, ne serait-ce que pour éviter une contre-évolution. Toujours est-il qu'en raccompagnant mon vieux monsieur à la porte du magasin, il me vint une idée fort pénible : je m'imaginai qu'à peine retourné à mon bureau, j'allais entendre un cri et, me précipitant dehors, verrais cet homme à terre et deux « jeunes » s'enfuyant avec sa sacoche, après l'avoir renversé et molesté. Ce n'était qu'une idée et, *Deo Gra-*

tias, cela n'arriva pas ; mais je me dis que si cela avait été le cas, je ne l'aurais pas supporté.

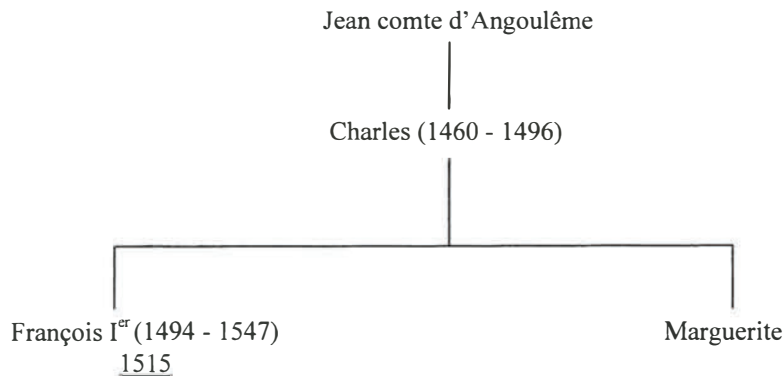
Du coup, pour me consoler de ces ténébreuses pensées, je rêvais le flot sombre (d'ignorance crasse, entre autre) de cette jeunesse dépravée, brusquement traversée par une sorte de lumière allant à contre-courant ; précisant ma pensée, je vis qu'il s'agissait d'une jeune fille, marchant à grandes enjambées. Qui était-elle ? Une petite voix me souffla que son nom était Jehanne, mais qu'elle l'écrivait par fantaisie Jehanne. Ses pas la conduisirent auprès d'un vieil homme qui venait de sortir d'une boutique, et se faisant, elle jeta un bref regard à deux jeunes garçons dégingandés, qui passèrent leur chemin. Le vieil homme, intrigué, tourna la tête vers elle, qui lui sourit puis, sans attendre, bifurqua et se perdit dans la foule.

Il m'arrive assez souvent de monter ces petites saynètes imaginaires, qui me permettent d'embellir ce que la rue me donne à voir. Quand elles me permettent d'écrire des articles, comme aujourd'hui, je me dis que je devrais peut-être perfectionner mon système, imaginer des scénarios, des suites. Mais alors je crois que j'évitais de penser à cette jeune fille qui se plaît à signer Jehanne, et à marcher à contre-courant. Il me serait trop pénible d'achever son histoire par la seule fin qui s'impose, c'est à dire son assassinat perpétré par ceux dont, tôt ou tard, elle aurait gêné les intérêts.

Mikaël Petit



Les rois de France



François I^{er}
(1515 - 1547)

François I^{er}, qui était d'une grande bravoure (il était surnommé « *le roi chevalier* »), s'empressa de continuer les guerres d'Italie : sa victoire, à Marignan, lui valut la soumission de tous les ennemis de la France.

Sitôt la paix signée en Italie, François dut faire face à la tentative d'invasion de Charles d'Autriche : François tenta une nouvelle expédition en Italie et échoua en 1525 à Pavie, n'obtenant pas l'aide d'Henri d'Angleterre qu'il avait rencontré au

« *Camp du drap d'Or* ». François parvint à gommer les effets de cette défaite par d'autres guerres.

François se préoccupait de la prospérité économique du royaume : il fit construire le port du Havre ; il encouragea les grands explorateurs (Cartier,...) ; il favorisa l'essor de la soierie lyonnaise et taxa les tissus importés.

Au contact de la civilisation italienne, François s'était épris des manières de la Renaissance : il encouragea les arts et se montra très tolérant en matière de religion (il dut réagir en 1538, et ordonner l'arrestation et l'exécution

d'agitateurs protestants.) Néanmoins, François prônait l'absolutisme royal, que favorisait la vie de cour des grands vassaux du royaume.

La chrétienté connaissait le double schisme luthérien et anglais : François I^{er} soutint Rome contre cette subversion.

Par l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539), François substituait l'usage du Français à celui du Latin dans les jugements et actes notariés. Il institua l'État civil que tinrent les curés des paroisses.

Enfin, François avait permis l'union définitive de la Bretagne à la France en 1532. Il décédera à Rambouillet en 1547.



Les rois de France (suite)

François I^{er} (1494 - 1547)

1515

Henri II (1519 - 1559)

1547



Henri II (1547 - 1559)

Dès le début de son règne, Henri se voua à la défense de la religion catholique : il fit poursuivre les agitateurs protestants qui se répandaient dans toute l'Europe, et qui menaçaient son unité chrétienne (1551) ; il protégea Marie Stuart menacée par le schisme anglais (1548).

Sa politique étrangère était inspirée de la volonté de dé-

fendre Rome : il assiégea les princes protestants et leur prit Toul, Metz et Verdun ; il reprit Calais à l'Anglais grâce à François de Guise.

L'hérésie a tout de même progressé en France : le roi de Navarre y était gagné. Pour beaucoup de Grands, il s'agissait de déstabiliser le Trône en déstabilisant l'Autel : en effet, Henri continuait à renforcer son autorité à leurs dépens, en spécialisant son conseil, en améliorant la justice en dehors de la cour du roi (3 degrés de juridiction, bailliages, tribu-

naux, parlements), en remplaçant certains impôts par des emprunts volontaires.

Henri décéda le 10 juillet 1559 des suites d'une violente blessure reçue dans un tournoi, donné en l'honneur de sa fille Marguerite, le 30 juin.

Henri fut un grand roi, sans la ruse et la culture de ses grands prédécesseurs (François I^{er}, Louis XI), mais avec cette pureté, cette vocation à vivre pour le bien public, qui furent les traits dominants des premiers capétiens.

Être chouan en 2003

Vendredi 25 avril 2003, jour anniversaire du Prince⁽¹⁾, les légitimistes foréziens ont accueilli M. Jean-Yves Clouzet à Saint-Etienne à l'occasion de la sortie de son livre qui est le parfait vade-mecum du chouan des temps modernes, "*Riposte à l'Encerclement médiatique*". Le soir à 17h, l'auteur dédicait son ouvrage à la librairie de notre Vice-président M. Petit⁽²⁾ tandis que le quotidien *Le Progrès* avait dépêché un journaliste

pour interroger notre libraire. Quelques heures plus tard, tout le monde se retrouvait au restaurant *Le Cercle* pour un succulent dîner-débat avec le conférencier qui nous régala d'un sujet concernant le terrorisme idéologique sous lequel nous ployons. Eh bien, il y a matière à cesser de ployer et de cesser d'être sur la défensive. Passons à l'offensive ! Sans tuer ni blesser personne. Ce livre explique comment et nous a déjà fourni quelques idées, ici à Saint-Etienne... A

la fin du repas, les convives furent invités à faire dédicacer leur livre par l'auteur, à acheter nos journaux (*La Gazette Royale* et *La Chouette du Forez*) et à découvrir les nouveaux autocollants du cercle Duchesse de Berry "*Catholiques & Royalistes*" !

*Le cercle légitimiste
duchesse de Berry*

(1) Louis XX a 29 ans.

(2) *Histoire & Tradition*, 16 rue de la Paix, 42000 St Etienne.

Bourbon Espérance !

Nous avons perdu l'habitude d'espérer, après plus de 200 ans de misère politique et sociale, mais je dis pourtant : le retour du Roi est pour bientôt. Et je prends en compte cette confiante citation de Joseph de Maistre que nous ferons paraître désormais en manchette de la première page de notre journal⁽¹⁾ dès le mois de juillet : "*Quatre ou cinq personnes peut-être donneront un roi à la France*"⁽²⁾. Soyons en persuadés, ce n'est pas la foule habituelle des catholiques qui viennent aux conférences légitimistes, mais le petit noyau obscur et dévoué décidé à travailler qui ramènera le Roi, avec la grâce de Dieu. Courage donc ! Et puisque nous ramènerons **Louis XX** sur le Trône de ses pères, il faut parler de la question sociale.

Je souhaite ardemment que nous, légitimistes, soyons les acteurs d'une Restauration sociale. En effet, à qui *Nos Seigneurs les Pauvres* iraient-ils ? A la gauche qui continuerait à les manipuler pour servir les fins d'une conjuration satanique ? A la droite maçonnique couleur *Union pour la Majorité Perpétuelle* qui continuera à les pressurer financièrement ? Non, c'est nous qui avons la solution. Celle-ci réside dans le retour du Roi, père de la patrie. Il faut montrer, dans nos écrits, nos discours, que nous sommes avec ceux qui

souffrent, les chômeurs, les malades, les invalides, en dénonçant vigoureusement les tripatouillages des "*princes du Suffrage Universel*". Nous réclamons en effet une véritable Charité (et non la bienfaisance, religion du Démon). Parlons, mais agissons aussi en charitables catholiques car pour accomplir les œuvres de miséricorde spirituelle il faut avoir exercé les œuvres de miséricorde temporelle. En clair, rendons service et ensuite parlons de Dieu ou faisons les deux en même temps. Là nous serons crédibles. Là nous recruterons des royalistes, qui reconnaîtront l'œuvre de Dieu en nous.

Il faut combattre par tous les moyens légaux cette société actuelle, mener la guerre idéologique⁽³⁾ dont parle M. Clouzet, qui nous fit l'honneur d'accepter notre invitation à Saint-Etienne le 25 avril dernier jour des 29 ans de notre Prince. La "*pub*" nous fait lécher de belles vitrines, alors que les porte-monnaies sont vides ou presque. Cette société est sans âme. « *Un roi aurait pitié, mais la République est sans entrailles* » disait Anatole France. Elle est pire que la Tour de Babel, mille fois plus orgueilleuse et défiant Dieu. Et nous, sans nous révolter (hormis les récurrents défilés dits "*sociaux*" de mai et sep-

tembre, prévus et téléguidés), nous devrions suivre comme les moutons de Panurge, véritables *esclaves "tévédévédémaniques"*, qui nous entourent ? Ah non ! Je hais la mémoire de De Gaulle, mais lorsque ce tyran orgueilleux⁽⁴⁾ appelait les Français des "*veaux*", avait-il tort ? C'est non seulement une société décadente, mais croissant vers la dictature, si elle n'y est pas déjà arrivée. On nous indique comment voter (pour ceux qui votent...) et comment consommer. Et la soit-disant « *croissance-économique-qui-fera-chuter-le-chômage* », on sait bien que c'est un leurre. On bâtit des plans de relance qui ne servent à rien. Bref, nous allons vers l'avant, oui, droit dans le mur... Il est interdit d'être malade en tant que salarié, interdit de vieillir (on vous supprime), interdit d'espérer. On parle à son voisin de palier depuis son portable... On n'ose pas émettre en public une idée politiquement ou religieusement incorrecte, mais on trouve "*normaux*" les impudiques et les incorrects... On se tait. On rentre dans sa tanière et on allume le *Tabernacle du Diable* avec ses chaînes qui nous tiennent à des programmes destinés à nous décérébrer. La "*télé*" est là pour persuader que nous vivons le règne de la Liberté. Puisque c'est Big-Brother qui vous le dit !

(1) *La Chouette du Forez* (c/o M. Rochet - 5 place Dechandon - 42240 Unieux).

(2) *Considérations sur la France* De Maistre.

(3) *Riposte à l'Encerclement médiatique et Guerre idéologique* (SICRE éditions).

(4) Ses anciens condisciples de l'école militaire l'appelaient "*le sot en hauteur*."

Sainte Jeanne est venue au XV^{ème} Siècle donner au monde une formidable leçon de Sagesse chrétienne. Elle savait que le pardon ne doit intervenir, aussi bien entre états qu'entre particuliers, qu'une fois la justice satisfaite et le dommage réparé. Elle a haussé les âmes vers l'Espérance, alors que le Dauphin lui-même désespérait ! La Pucelle d'Orléans disait "Comme c'est un crime de troubler la paix où

la Vérité règne, c'est aussi un crime de demeurer en paix quand on détruit la Vérité." Elle crierait la même chose aujourd'hui à une Église anciennement catholique, qui s'affaiblit à coups de réformes, bien dans son confort, bien dans son modernisme. Elle hurlerait cela à un régime qui, non content d'avoir assassiné le lointain successeur de Charles VII, continue de tuer

l'âme des Français en entretenant la désespérance ! Et, j'y songe... l'antique et auguste devise des Bourbons n'est-elle pas "Espérance" ? Longue vie à notre gentil roi **Louis XX** et que Dieu lui accorde longue et belle descendance car son avenir est celui de la France.

Gabriel Charroin
(Cercle Légitimiste
Duchesse de Berry)

Libre propos

Lettre d'un abonné au journal
l'Est Républicain.

Messieurs,

On peut dire que votre commentateur militaire, le général Roquejoffre s'est trompé sur toute la ligne. Oubliant, semble-t-il, deux choses :

- Les U.S.A ont vingt cinq ans d'avance technologique, du point de vue armement (entre autres) sur le monde entier. Et en Irak ils n'ont pas employé tout leur arsenal... (bombe magnétique, par exemple...)
- Le recours aux armes chimiques et bactériologiques, qui existent probablement, elles ont été utilisées au Kurdistan par Saddam Hussein, ne pouvait l'être par ce dernier ; celui-ci avait affirmé qu'il n'en possédait plus, ou pas. Cela n'arrêterait pas la guerre, qui devenait alors terrifiante vu la colère des américains, et donnait aux U.S.A une « légitimité » à leur entreprise... !

Mais gagner la guerre n'est rien. Il faut gagner la paix, et imposer « la démocratie » à un pays aussi divisé que l'Irak : on leur souhaite bien du plaisir, entre les Sunnites, les Chiites, les Kurdes, les quelques chrétiens, de haute antiquité d'ailleurs, et aussi les Chiites exilés considérés comme des traîtres, etc....

Avec l'Irak derrière, plutôt « Chiitique » !

Plus l'O.N.U qui veut s'en mêler. Ou s'y emmêler ?

Quant à la France elle en oublie ses petits – mais grands – problèmes internes.

M. Raffarin, avec son plan, fait penser à Turgot, dernier Ministre des Finances de Louis XVI.

« Point de banqueroute, point d'augmentation des impôts, point d'emprunt. L'argent viendra de la relance économique elle-même initiée par les économies et les réformes. »

Mais quelles réformes et comment ? On ne peut pas convoquer les États Généraux. La très grande noblesse (d'argent maintenant) s'expatrie, délocalise, comme elle veut. Ne parlons pas du Clergé : il a disparu – il ne reste qu'un « tiers-État » plus ou moins ruiné, et qui n'a pas grand chose à dire, sauf aux élections, où il ne vote plus beaucoup. Mais cela n'a pas d'importance : on peut gouverner sans lui puisqu'il y a toujours, finalement, une « majorité » faible, mais suffisante, pour « diriger ». « Pourvu que cela dure » disait, parlant de l'aventure de son illustre fils Napoléon, sa mère Mme Laetitia (avec donc son accent corse) !

Je vous assure, Messieurs, avec mes remerciements pour l'attention que vous voudrez bien donner à ce petit courrier, de l'expression distinguée et courtoise de mes salutations.

Le 16 avril 2003
H.J. H.

Union des Cercles Légitimistes de France
La Gazette Royale



Camp Chouan de formation légitimiste

13^e édition

Depuis 1990, dépassant le cadre étroit d'une université d'été, le Camp Chouan de l'Union des Cercles Légitimistes de France ne se contente pas d'exposer un savoir. Moment privilégié de rencontre et d'étude pour les jeunes, il a pour ambition de former d'authentiques défenseurs de la Cité, autonomes et responsables, capables :

- *d'exposer clairement la doctrine légitimiste,*
- *de déceler et de s'opposer aux erreurs propagées par la Révolution,*
- *de prendre progressivement des responsabilités dans les cercles légitimistes et dans la société.*

Chaque jour : Messe ou chapelet,
 une conférence, un ou deux exposés et un travail intense en groupe d'étude,
 des activités sportives (facultatives),
 une veillée chouanne.

du dimanche 20 juillet au vendredi 25 juillet
2003

en Bretagne, à 25 km de Rennes, à la campagne, dans le cadre enchanteur du pays de Brocéliande.

L'Union des Cercles Légitimistes de France
organise le 13^{ème} Camp Chouan de formation légitimiste
du dimanche 20 juillet 18 h 00 au vendredi 25 juillet 10 h 00

avec la collaboration de la Fédération Bretonne Légitimiste et des Cercles : Saint-Yves (Trégor), Arthur de Richemont (comté de Rennes), Georges Cadoudal (Bro Erec), Jean de Beaumanoir (Pays de Rance), Madame Elisabeth (comté de Nantes).

Modalités pratiques

Transport possible gare SNCF Rennes – Camp ; préciser les heures d'arrivée et de départ à Rennes sur la demande d'inscription.

Hébergement en dortoirs. Prévoir le nécessaire pour prendre des notes, un sac de couchage, des chaussures de marche, des vêtements chauds.

Participation aux frais : 79 € tout compris (possibilité de réduction selon les ressources.)

Renseignements et inscriptions

Auprès de la F.B.L. (B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7 - CCP Rennes 3 613 22 N - Tél. 02 99 38 36 64 - fax 02 99 38 36 72 - fed.brettonnelegitimiste@wanadoo.fr).

Bourses d'études

Pour faciliter la participation d'un plus grand nombre, aidez financièrement les jeunes en participant généreusement aux bourses d'études. Ces dons « *bourses d'études* » sont à adresser à : UCLF (Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé, CCP La Source 747 47 M) ou à la F.B.L.

Bulletin d'Inscription :

à adresser, avec règlement ou acompte de 20 euros, à
Fédération Bretonne Légitimiste (B.P. 10307, 35703 Rennes cedex 7)

Prénom **Nom** **Age** (1)

Adresse

Code postal **Ville**

N° de téléphone

s'inscrit au Camp Chouan de l'Union des Cercles Légitimistes de France, du 20/07/02
au 25/07/02

(Eventuellement), heure d'arrivée du train

verse la somme de :

je ne peux pas participer au Camp
mais je désire participer au fonds d'entraide en versant

(1) Si vous avez moins de 18 ans à l'ouverture du Camp, joindre une autorisation écrite de vos parents.

Signature

Activités

Sainte-Anne d'Auray, 27 et 28 septembre 2003.

A l'occasion du 120^{ème} anniversaire de la mort de Mgr le comte de Chambord et du 20^{ème} anniversaire de la reprise du pèlerinage, l'Institut de la Maison de Bourbon et plusieurs associations se joindront à l'UCLF pour cette manifestation emblématique du mouvement légitimiste.

Le programme complet sera publié en juillet mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer pour le samedi après-midi une croisière dans le Golfe du Morbihan et pour le dimanche une conférence du président de l'Association Vendée Militaire, Dominique Lambert de la Douasnerie : « *Il y a 120 ans : les derniers jours et la mort du Comte de Chambord.* » Toutes les associations légitimistes qui souhaitent s'associer à cette commémoration sont invitées à prendre contact avec la Fédération Bretonne Légitimiste (F.B.L., BP 10307, 35703 Rennes Cedex 7, tél. : 02 99 38 36 64, courriel : fed.brettonnelegitimiste@wanadoo.fr).

Tout renseignement auprès de la F.B.L. après le 15 juillet.

25 août - Saint Louis

L'Institut de la Maison de Bourbon fêtera cette année la Saint Louis dans le Berry. Messe à 10h30 à La Chapelle d'Angillon - Repas - Après-

midi : visite de divers châteaux (La Verrerie, Maupas,...) Renseignements auprès de l'IMB. Les membres de l'UCLF, qui ne fêteraient pas la Saint Louis dans leur cercle, sont invités à se rendre nombreux à cette journée. (*Institut de la Maison de Bourbon, 3 rue Sainte Victoire, 78000 Versailles.*)

Kernabat : vendredi 4 juillet 2003 :

Journée des amis et bienfaiteurs.

11h30 : Messe chantée du Sacré-Cœur,

13h00 : Buffet,

14h30 : visite des expositions :

- **Kernabat**, passé, présent et avenir,

- Jean Georges Cornélius (1880 – 1963),

- Théophile-Alexandre **Steinlen** (1859 – 1923), Lithographies sur la Grande Guerre.

16h00 : Diapositives sur Kernabat,

17h00 Rafrâichissements,

17h30 Conférences du professeur Jean de Viguerie, historien, suivie d'une séance de dédicace de ses derniers ouvrages : *L'Église et l'éducation, Les deux patries, Louis XVI le roi bienfaisant.*

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser à : Association historique « **Renaissance de Kernabat** », 22200

Plouisy (tél. : 02.96.40.60.12, télécopie : 02.96.40.02.21.)

Encore mieux, adhérez à cette association en vous inscrivant à l'adresse ci-dessus.

Kermesse du CEFOP : dimanche 6 juillet 2003 :

« *Les Guillots* », 18260 Villegenon (tél. : 02.48.73.74.22.)

Les jeunes du C.E.F.O.P. ont le plaisir de vous inviter à la **Kermesse familiale** qu'ils organisent au bénéfice de l'œuvre boursière du C.E.F.O.P. (*Président A.M. Bonnet de Viller*)

10h30 : messe par Monsieur l'Abbé Briols,

Jeux, attractions, vente de charité – Buvette, repas prévus sur place.

Le soir, feu de camp si le temps le permet.

Cercle Henri IV :

On nous prie d'annoncer la création du **cercle Henri IV** dans le but de "faire revivre" et de promouvoir la tradition royaliste, depuis notre bon roy Henri jusqu'à nos jours.

Cercle Henri IV, Castel Béarn, 68 bis, avenue des Pyrénées, 64270 Salies de Béarn, tél. 05 59 65 07 61.

Cercle légitimiste duchesse de Berry (Cercle correspondant de l'U.C.L.F pour le Forez)

Catholiques et Royalistes toujours !

Le Cercle recommande **His-**

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

toire & Tradition (16 rue de la Paix- 42000 St Etienne), librairie catholique et royaliste qui est dépositaire des journaux légitimistes (*la Chouette du Forez* et *La Gazette Royale*) et des autocollants du Cercle.

Messagerie:

hist-trad@wanadoo.fr

Téléphone: 04 77 21 75 22.

Journées chouannes

6 et 7 septembre 2003

Ne manquez pas les traditionnelles journées chouannes de Chiré en Montreuil (86190), avec conférences, stands de livres et dédicaces.

Comme chaque année,

l'UCLF et *La Gazette Royale* auront leur stand.

Samedi 4 octobre 2003 - Paris

L'UCLF ainsi que les responsables d'associations et cercles légitimistes adhérents tiendront leur réunion annuelle à Paris le 04 octobre 2003.

Revue de presse

Bulletin de la famille La Rochejaquelein : (Chez M. et Mme Ivane Bergeron, Boiscorbeau, 44640 Cheix en Retz).

C'est toujours avec intérêt que nous recevons ce bulletin familial annuel. Les témoignages des uns et des autres montrent ce qu'est l'esprit de famille, ce que savent être les descendants des *La Rochejaquelein*. En 2002, cette association commémorait le bicentenaire du retour d'émigration de Jacques-Henri de Guerry et de Constance de La Rochejacuelin, ainsi que de Charles Auguste de Chabot et de Michelle de Couessal.

La Légitimité

(bulletin de l'Association des amis de Guy Augé, BP 17, 75660 Paris Cedex 14)

Est annoncé ici le colloque de cette association du samedi 17 mai, sur le thème : **La Guerre**. Avec Jean Barbey (*le roi de France, chef de guerre, entre le roi sacré et le roi idéal*), Claude Rousseau (*le principe de la guerre juste*), Alain Néry (*Paul de Molènes, auteur des Commentaires d'un soldat*), Thierry Buron (*mémoire de la*

guerre, oubli de la guerre : l'Allemagne après 1918 et après 1945) et Jean-Pierre Brancourt.

Lecture et Tradition

(n° 310 – décembre 2002, B.P. 1, 86190 Chiré en Montreuil)

Ce numéro contient l'intégralité des conférences et allocutions prononcées le dimanche 1^{er} septembre 2002 aux XXXII^{ème} Journées Chouannes de Chiré (Père Jean-Marie, Jean Auguy, Etienne Couvert, Jean-Claude Lozac'hmeur, Claude Mouton-Raimbault, Vladimir Volkoff, François Marie Algoud, Laurent Touchagues, M. l'abbé Lecareux.)

Lecture et Tradition

(n° 311 – janvier 2003, adresse ci-dessus)

Marcel Lefebvre. Une vie de Mgr B. Tissier de Mallerai, présenté par Claude Mouton-Raimbault. *Jean Phaure et l'ésotérisme pseudo-chrétien* par Christian Lagrave. « *Défendez-vous dans le combat* » par Jacques Villemonais. *Deux livres pour adolescents*, par Savinien de Savigny (*Al-Huda - Contes et*

merveilles - Michel Chapalain : *Légendes de Noël* - Louis Fontaine.)

La Blanche Hermine n° 36,

mai-juin 2003 (F.B.L., B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7.)

Unité, unité de Pierre Coëtquen. *De l'affaire des placards en 1534 à la révocation de l'Édit de Nantes en 1685* de Louis Brékilien. *Les inventaires de 1906 en Pays malouin* de Pierre Valancony. *Histoire de Bretagne : de Conan III aux Plantagenêt* de Pierre Coëtquen. *La contre-révolution en œuvre : le comte de Puisaye et la pacification de 1796* d'André Couillard. *La Bretagne catholique, Dol : le prieuré Notre-Dame* de J-Y Sancier.

Le Sel de la Terre

(couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé).

Le n° 44 du printemps 2003 est entièrement consacré au **Père Emmanuel (1826 – 1903)**. C'est un prêtre de paroisse (Le Mesnil St Loup) à l'exemple du curé d'Ars. Tout est à lire dans ce numéro : sa vie, son œuvre : *Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, son œuvre paroissiale : *la restauration*

d'une chrétienté, le trésor des Écritures, le latin et la sainte liturgie, les enseignements de la sainte Espérance, moine prêtre, homme de prière, pour l'honneur de l'Église, la sainte Espérance et les Églises d'Orient.

Bellaigue :

Lettre aux amis de Notre-Dame de Bellaigue n° 5 (Abbaye Notre-Dame de Bellaigue, 63330 Virlet).

Cette lettre nous donne des nouvelles de cette fondation bénédictine, avec photos des travaux, et la chronique du couvent. C'est une belle œuvre à aider par vos dons à l'Association Saint-Benoît (adresse ci-dessus).

La Durbellière : (Jean-Louis Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële).

Dans l'éditorial du n° 81 (mars / avril 2003) Jean-Louis Caffarel nous encourage : « *Ainsi pour nous catholiques et royalistes peu importe si nous voyons de notre vivant, la France renouer avec sa mission de Fille Aînée de l'Église, avec à sa tête un roi légitime tel que Louis XX, régnant sur un peuple dont l'identité a enfin été préservée, sur un peuple uni et soudé dans un même idéal autour de la Croix, puisant son génie et sa force au plus profond de ses racines occidentales. Non ! Peu importe !*

L'important est d'avoir gravé dans notre cœur, dans notre esprit, dans notre âme, que quoi qu'il arrive dans ce monde impie, la victoire finale et définitive sera pour Dieu Tout Puissant, au jour choisi par Notre Créateur.

En attendant, pour Le servir

en premier, il nous est demandé de prier et d'agir, sachant que nous légitimistes, nous avons été endurcis dans cette mission, de génération en génération, entretenant, dans les pires moments de notre Histoire, cette petite flamme, certes vacillante, mais éclairant toujours de par le feu de l'Esprit Saint, le Principe sacré de la Royauté légitime. Pour Dieu donc pour le Roi. »

La Simandre :

(Fraternité de la Transfiguration, Le Bois, 36220 Mérygn)

Le numéro d'avril nous donne des nouvelles de Chrétienté de par le monde, et rapporte la vie du métropolite ukrainien Joseph Slipyi qui dut faire face au régime communiste.

La chouette du Forez :

(Chez M. B.M. Rochet, 5 place Dechandon, 42240 Unieux).

Le n° 5, de mai-juin 2003, consacre deux pages à un entretien avec Stéphane Fava qui maintient le souvenir du « *plus grand illustrateur de tous les temps* », **Le Rallic**, dessinateur catholique et royaliste. Il est le dessinateur, entre autre du livre *Goneri, le filleul de Cadoudal*. A lire aussi d'autres informations légitimistes en Forez.

Lien Légitimiste de Touraine :

(D. Picard, 12 route de Château-la-Vallière, 37360 Neuillé Pont Pierre – J. Rolain, Chemin de la Cadère, 31220 Sana – G. de Villèle, 10 place Foire le Roi, 37000 Tours.)

Au sommaire du n° 20 : *Sur*

les traces des zouaves pontificaux. M. Bush, les chrétiens peuvent-ils vous dire merci ? etc...

Hommes et Métiers :

(Sauvegarde et Promotion des Métiers, 11 rue du Bel-Air, 94230 Cachan).

Le n° 288 d'avril 2003 est consacré au *Financement des retraites et de la protection sociale*.

Bulletin des amis de saint

François de Sales :

(C.P. 2016, 1950 Sion, Suisse). Au sommaire du n° 115, (mars-avril 2003) :

Les Cristeros, croisés du XX^{ème} siècle. Un prêtre vrai, le Père André. Lettre d'outre-tombe de l'évêque de Fulda. Si tout le monde était honnête... vous parlez d'une catastrophe ! Quand les idoles bouddhistes s'écroulent... La sagesse des Pères du Désert. Études recommandées : Rerum Novarum, La loi naturelle, Quadragesimo anno, Le communisme est-il mort ?

Courrier de Rome

Si si no no :

(B.P. 156, 78001 Versailles cédex). (Mai 2003) :

Gros plan sur le mouvement charismatique. La nuit... à midi ? A propos d'une récente découverte archéologique. Semper infideles.

Savoir :

(2 et 4 avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire).

Un anniversaire à ne pas oublier, celui de Stofflet. Les mémoires de l'abbé Cormier. La Vendée et la famille royale sous la Restauration. La marche chouanne (chanson). Promenade en Bressuirais.

Courrier des lecteurs

La Gazette Royale, dans son n° 94 donne un excellent article « *Éducation catholique et école laïque* ».

Page 9 l'auteur évoque la réception que le gouvernement Chautemps fit en 1937 au cardinal Pacelli, légat du Pape, à qui il réserva les honneurs rendus

aux souverains.

Cette réception avait beaucoup frappé Léon Blum, qui en 1946 fut reçu à l'Ambassade d'Ottawa. Au cours d'un dîner intime auquel ne participaient que Léon Blum, sa femme, mon mari et moi, le Président évoqua l'impression inou-

bliable que lui avait laissée le cardinal Pacelli.

En septembre 1978, mon mari écrivit à ce sujet, dans les *Écrits de Paris*, un article fort intéressant que l'auteur de la Gazette prendrait certainement plaisir à lire...

Mme Del Perugia



***Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites
abonner vos amis.***

Remerciements



Monsieur et Madame Hugues Saclier de la Bâtie, ses parents,
Ravand Saclier de la Bâtie, son frère,
Gwendoline, Inès et Solène Saclier de la Bâtie, ses sœurs,
Monsieur Gérard Saclier de la Bâtie, son grand-père,
Le comte René de Russon, son grand-père,
Les familles Saclier de la Bâtie, J. Dupuy-le-Doublet, R. Dewinter, de Russon, L.V. de Goësbriand,
G. Leclerc, B. du Boishamon, J-L. Cordier,
ses oncles, ses tantes, ses cousins,

très touchés de vos prières et des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du rappel à Dieu

le 1^{er} mars 2003 de

Enguérand Saclier de la Bâtie

vous adressent leurs sincères remerciements.

Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé

Communiqué

La mode médicale a imposé depuis une dizaine d'années l'usage chez la femme post-ménopausique de traitements dits « *substitutifs* », ceux-ci étant censés éviter un certain nombre de troubles comme l'ostéoporose, la maladie d'Alzheimer, le vieillissement cutané voire même les maladies cardio-vasculaires. Or la 2^{ème} Conférence européenne sur la ménopause (la précédente datait de huit ans), arrive à la conclusion que cette hormonothérapie élèverait de manière significative le risque de démence. Si on sait depuis l'an dernier que le risque de cancer du sein et le risque cardio-vasculaire sont augmentés de manière significative chez les femmes prenant ce type de traitements, il y a lieu de se demander si une fois de plus les médecins n'ont pas joué les apprentis sorciers. La notion bénéfice/risque est ainsi remise en question dans cette indication.

Le Figaro du 28 mai 2003 titre allègrement « *Les hormones élèveraient le risque de démence.* » Simple erreur de stratégie ? Appa-

remment un consensus s'est établi lors de cette conférence et ceci avec l'approbation de l'unanimité des membres du jury. « *Il existe un besoin urgent de réaliser de nouvelles études sur les œstrogènes (œstradiol) et les progestatifs les plus utilisés en Europe, qu'ils soient administrés par voie orale et non orale.* »

Cette phrase anodine fait froid dans le dos. Car depuis la fameuse phrase de De Gaulle disant « *qu'on ne rembourserait pas la bagatelle* » - il s'agissait de la contraception orale - des dizaines de millions de personnes ont utilisé ces hormones dans ce qui est appelé « la pilule ». Laquelle contient presque toujours de « *l'œstradiol* » et toujours un des « *progestatifs les plus utilisés en Europe* ». En clair, à ce jour, huit millions de femmes en France se détruisent la santé avec la pilule œstro-progestative. Le Dr. Rozenbaum qui fut jadis un des grands chantres de celle-ci a insisté sur « *l'absence d'études d'intervention* ». Traduire : on a

prescrit la pilule sans en mesurer les conséquences à long terme. Il est bien temps de s'en rendre compte!

Une fois de plus chacun cherche ce qu'il a sous le nez. En trente ans, les cancers du sein se sont multipliés par vingt dans notre pays. Les suicides de même. Pourquoi ?

Rozenbaum donne indirectement une réponse. Et des mouvements comme le Planning Familial devraient être traduits en justice pour complicité de génocide.

Il a fallu près d'un demi-siècle pour comprendre que le traitement hormonal par un œstrogène du nom de *Distilbène* induisait des cancers et des stérilités à la génération suivante. Combien de temps mettra-t-on à comprendre que la pilule contraceptive doit être interdite car responsable de la mort de milliers de nos contemporaines ? Mais comme disent les Américains, "*Business is business.*"

Dr. J.P. Dickès
président de l'ACIM

Questions - réponses

Sous cette rubrique, nous voudrions faire partager les interrogations et les connaissances de nos lecteurs. Nul doute que certains d'entre vous connaissent les réponses aux questions que d'autres se posent.

Cette rubrique ne sera vivante que par la participation de chacun de vous.

Nous essaierons de répondre à chacune des questions, soit sous forme d'une simple réponse dans cette rubrique, soit sous forme d'article. Alors n'hésitez pas à nous adresser vos questions et vos réponses.

95/01 Descendance :

De la part d'un nouvel abonné : « *Je me demandais s'il restait des descendants des enfants légitimés issus du couple de Louis XIV et de la marquise de Montespan ; soit : comte de*

Vexin – duc du Maine – Mlle de Nantes – de Tours – de Blois, et comte de Toulouse ? Simple curiosité historique d'ailleurs.

95/02 Grades d'officiers :

« ... j'aimerais avoir

quelques renseignements sur les grades d'officiers généraux dans l'armée royale sous l'ancien régime, et aussi sous la Restauration... Quelle correspondance actuelle serait donnée au grade de Maréchal Général des Armées du Roi ?

Carnet du jour

" Information non disponible "

Sommaire

<i>Le peuple souverain</i>	<i>p. 1</i>
<i>Fuite en avant à Washington</i>	<i>p. 2</i>
<i>Les rapports de l'Église et de l'État (de 1789 à 1905)</i>	<i>p. 3</i>
<i>Souscription</i>	<i>p. 11</i>
<i>Comme un lys au fil de l'eau</i>	<i>p. 12</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 13</i>
<i>Être chouan en 2003</i>	<i>p. 14</i>
<i>Bourbon Espérance !</i>	<i>p. 15</i>
<i>Libre propos</i>	<i>p. 16</i>
<i>Camp chouan de formation légitimiste</i>	<i>p. 17</i>
<i>Activités</i>	<i>p. 19</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 20</i>
<i>Courrier des lecteurs</i>	<i>p. 22</i>
<i>Remerciements</i>	<i>p. 22</i>
<i>Communiqué</i>	<i>p. 23</i>
<i>Questions - réponses</i>	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2003/06 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2002.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous remercieriez de nous le signaler à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 Euros

Abonnement étranger : 10,65 Euros

Abonnement de soutien : 18,30 Euros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : juin 2003

courriel : uclf@worldonline.fr